

# **BULLETIN D'INSCRIPTION 2011 / 2012**

**Natation sportive Enfants** 

L'inscription au CNA est effective lorsque votre dossier d'inscription est complet :

- le bulletin d'inscription complété et signé,
- la demande de licence Fédération Française de Natation complétée et signée,
- le certificat médical d'aptitude à la pratique de la natation daté de moins de trois mois au 15.09.11,
- votre cotisation par chèque à l'ordre du Cercle des Nageurs d'Andrésy (encaissé après le 15.10.11)

| ADHERENT   |   |
|--|---|
| □ Mr □ Mme □ Mlle NOM:Pl   | rénom :                                       |
| Date de naissance :  |   |
| RESPONSABLE LEGAL (si adhérent mineur)   |   |
| □ Mr □ Mme □ Mlle NOM:Prénom:  |   |
| Adresse :  |   |
| Code postal :  |   |
| Tél. dom. :Tél. port. :  |   |
| E-mail :   |   |
|  |   |
| COTISATION 2011/2012: Enfant (- de 18 ans) : 130 € Adultes : 145 €   |   |
| Adultes : 145 €<br>Réduction de 10 € par inscription à partir du 2 <sup>e</sup> nageur (ex : 1 adulte + 2 enfants = 385 €)   |   |
| Si vous souhaitez une attestation de paiement, joindre une enveloppe timbrée à votre nom et adresse  |   |
| <u>CRENEAUX ENFANTS :</u>  |   |
| 2004 et après □ Lundi 17h/18h ou   | □ Mercredi 8h30/9h15 ou 9h15/10h              |
| 2004 et après  | □ Mercredi 11h30/12h15                        |
|  |   |
| 2001 / 2002 (loisirs)  | □ Mercredi 13h30/14h30                        |
| 1999 / 2000 (loisirs)  | □ Mercredi 18h/18h45                          |
| 1998 et av. (loisirs)  | □ Mercredi 18h45/19h30                        |
| 2001 / 2002 (compétition) □ Lundi 18h/19h  | ☐ Mercredi 13h30/14h30 et ☐ Jeudi 19h30/20h30 |
| 2000 et av. (compétition) ☐ Lundi 19h/20h30 ☐ Mardi 19h30/20h30  | □ Mercredi 18h/19h30 □ Jeudi 19h30/20h30      |
| DROIT A L'IMAGE :  |   |
| Le signataire autorise par avance le <i>Cercle des Nageurs d'Andrésy</i> à effectuer des photos dans le cadre  |   |
| de ses activités et manifestations, à reproduire et diffuser ces photos aux seules fins de   |   |
| communication, sur tout support, notamment sur le site Internet du club.   |   |
| Le signataire peut s'opposer à cette autorisation, dans ce cas, cochez la case   |   |
| Fait à , le <u>Signature :</u>   |   |
|  |   |
| RESERVE AU CNA   |   |
| <ul> <li>□ Bulletin d'inscription - □ Demande de licence FFN - □ Certificat médical -</li> <li>□ Cotisation : □ Chèque - □ Espèces - □ Coupons-sport - □ Bons CAF</li> </ul> |   |
| Cotisation:  |   |
|  |   |

Dossier complet à retourner à : Cercle des Nageurs d'Andrésy - Piscine d'Andrésy - 57 rue des Robaresses - 78570 ANDRESY Pour tous renseignements : Mme GUYOMARD 01 39 74 82 40 / cnandresy@orange.fr / www.cnandresy.fr

## **QUELQUES RENSEIGNEMENTS**

Saison 2011/2012

Bienvenue pour la 35<sup>ème</sup> saison sportive du **Cercle des Nageurs d'Andrésy** (CNA) qui propose ses activités à la piscine Sébastien ROUAULT située 57 rue des Robaresses à Andrésy.

N'hésitez pas à visiter le site Internet (www.cnandresy.fr) pour plus d'informations, notamment sur les différentes activités, ou pour suivre l'actualité de l'association.

#### LE CLUB

Le CNA est une association loi de 1901 affiliée à la Fédération Française de Natation (FFN).

Les intervenants sont des professionnels salariés, mais la gestion du club s'appuie sur des bénévoles.

Si vous souhaitez présenter votre candidature au Bureau, devenir Officiel de Natation ou nous aider ponctuellement, n'hésitez pas à vous adresser aux membres du Bureau.

La Communauté de Communes des Deux Rives de la Seine met à disposition du CNA des créneaux d'utilisation de la piscine.

#### **DATE DE REPRISE DES COURS**

A partir du 19 SEPTEMBRE 2011 pour la natation enfants, adultes et l'aquagym.

A partir du 01 octobre 2011 pour les bébés-nageurs, la natation maternité et les Masters.

L'inscription est effective lorsque les éléments suivants sont fournis : bulletin d'inscription, licence FFN (pour la natation), certificat médical et règlement de la cotisation.

Un adhérent ne suit des cours que si son dossier est complet.

### CERTIFICAT MEDICAL ET LICENCE FEDERALE

Certificat médical obligatoire pour tous les adhérents.

Le certificat médical doit être daté de moins de trois mois à la date de reprise des activités et porter la mention d'aptitude à la pratique choisie. Il peut être établi par un médecin généraliste.

La licence FFN est obligatoire pour la natation enfants et adultes. Elle vous propose les garanties Responsabilité Civile - Individuelle Accident. Vous pouvez souscrire d'autres options complémentaires. Les informations sont au dos du formulaire de licence.

Pour les autres activités, une assurance Responsabilité Civile - Individuelle Accident est souscrite auprès de la compagnie SWISSLIFE.

#### **RENSEIGNEMENTS DIVERS**

- Informatique et Libertés : les informations recueillies pour votre inscription sont exclusivement destinées au secrétariat de l'association. L'article 34 de la loi du 6 janvier 1978 vous permet de modifier ou supprimer ces informations.
- Droit à l'image : tout adhérent peut s'opposer à la diffusion de son image.

### **REGLES DE FONCTIONNEMENT**

- Les horaires indiqués correspondent aux heures d'entrée et sortie du bassin. Vous ne pourrez entrer dans l'enceinte de la piscine que 10' avant le début de votre cours. Vous devez quitter l'établissement au plus tard 15' après la fin de votre cours.
- Nous préconisons de ne pas apporter d'objets de valeurs, dans la mesure du possible. Le Club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets dans l'enceinte ou aux abords de la piscine.
- Pour des raisons d'hygiène, la douche est obligatoire, le port du bonnet fortement conseillé.
- Les parents ont l'obligation d'accompagner leurs enfants jusqu'à la porte de la piscine et de s'assurer que les séances ont bien lieu.
- Les parents et accompagnateurs ne sont pas admis sur le bord du bassin.
- Dès la fin des cours ou des compétitions, les enfants sont sous la responsabilité des parents.
- Tout désistement en cours de saison doit être signifié par un courrier justifiant le motif. Le remboursement éventuel se fera sur décision du Bureau.
- Le montant de la cotisation pour les adhésions en cours d'année suivra un barème dégressif.
- Le CNA n'assure aucun cours pendant les vacances scolaires (sauf séances supplémentaires exceptionnelles).
- Pour conserver nos bonnes relations avec les représentants communaux et intercommunaux, faites part de vos remarques directement à l'encadrement du CNA (entraîneurs, membres du Bureau).

L'adhésion au CNA implique l'acceptation de ce règlement et le respect du règlement intérieur de la piscine.